

Comment venir à bout de vos dettes

Vous n'êtes plus maître de vos finances? Vous voulez savoir quoi faire pour venir à bout de vos dettes? Voici dix conseils qui vous aideront à améliorer votre situation.

Planifiez vos dépenses en fonction de votre revenu

1. Surveillez vos dépenses de près et faites un budget.

Une des meilleures choses à faire pour maîtriser vos finances personnelles est de commencer par suivre de près ce que vous dépensez, pour que vous sachiez exactement là où va votre argent chaque mois. C'est la première étape pour établir un budget qui reflète fidèlement vos revenus et vos dépenses.

Avoir un budget et apprendre à le respecter, voilà une approche qui vous aidera à mettre de l'argent de côté pour réduire votre niveau d'endettement. Pour en savoir plus sur l'établissement d'un budget, consultez la fiche-conseil de l'ACFC intitulée Comment faire un budget et le respecter, qui explique comment s'y prendre pour faire et tenir un budget; et qui inclut une grille budgétaire pour vous aider.

2. Faites passer les besoins avant les désirs.

Commencez par acheter ce dont vous avez besoin. Éliminez les dépenses inutiles et identifiez les choses dont vous pouvez vous passer.

Ne vous endettez pas davantage

3. Laissez votre carte de crédit dans votre portefeuille.

Pour éviter d'alourdir vos dettes, payez comptant ou avec votre carte de débit plutôt qu'avec votre carte de crédit. De cette façon, vous dépenserez l'argent que vous avez vraiment.





4. Évitez les offres « Achetez maintenant, payez plus tard ».

Lorsque vous avez du mal à joindre les deux bouts, les frais administratifs qui se rattachent à de telles offres et les taux d'intérêt élevés qui s'appliquent si vous ne respectez pas les dates d'échéance des paiements alourdiront votre dette.

5. Réduisez vos petites dépenses courantes.

Économiser un peu chaque jour peut être payant à long terme. De bonnes habitudes à prendre pour réduire vos dépenses consistent par exemple à utiliser le transport en commun au lieu de votre voiture, à apporter votre lunch au bureau et à réduire votre consommation de café. Pendant votre semaine de travail, si vous laissez tomber l'un de vos cafés à 1,50 \$ par jour, vous pourriez économiser jusqu'à 400 \$ par an.

6. Réduisez vos frais bancaires.

Utilisez les guichets automatiques de votre institution financière. Examinez régulièrement votre forfait de services bancaires pour être sûr que c'est toujours celui qui répond le mieux à vos besoins. Pour en savoir plus, consultez le *Guide du coût des services bancaires* de l'ACFC et l'outil interactif du même nom; qui dressent la liste des frais prélevés aux guichets et qui vous permettent de comparer les forfaits bancaires et de choisir celui qui répond à vos besoins.

Gérez votre dette courante

7. Remboursez d'abord vos dettes assujetties aux taux d'intérêt les plus élevés.

Si vous reportez un solde sur votre carte de crédit, il s'agit fort probablement de la dette à laquelle s'applique le taux d'intérêt le plus élevé. Pour éviter de vous endetter davantage, remboursez votre dette en payant comptant ou au moyen d'une carte de débit.

Lorsque vous réglez vos dettes de carte de crédit, n'oubliez pas d'effectuer quand même les paiements minimums requis pour rembourser vos autres dettes assujetties à des taux d'intérêt moins élevés. En mettant de côté la plus grosse partie de votre revenu pour faire baisser le solde de votre prêt le plus coûteux, vous serez surpris de constater combien vous épargnerez.

Pour obtenir des conseils sur la façon de réduire les coûts liés à une carte de crédit, consultez la publication **Comment tirer profit d'une** carte de crédit de l'ACFC.

8. Communiquez avec vos créanciers.

Dès que vous vous rendez compte que vous avez du mal à joindre les deux bouts, téléphonez à vos créanciers et expliquez-leur votre situation. Dans la plupart des cas, ils établiront un autre échéancier qui vous permettra de rembourser votre dette plus facilement.

9. Demandez un prêt de consolidation à votre institution financière.

Il s'agit d'obtenir un seul prêt pour rembourser toutes vos dettes courantes, afin de n'avoir qu'un paiement à effectuer. Pour vous permettre d'épargner, le nouveau prêt doit avoir un taux d'intérêt plus bas. Votre paiement mensuel doit aussi être moins élevé que la somme que vous déboursez habituellement pour rembourser tous vos autres prêts. Il faut également que vous cessiez d'utiliser toutes les cartes de crédit dont vous remboursez le solde au moyen du prêt de consolidation. Pour en savoir plus sur les prêts de consolidation, adressez-vous à votre banque ou à un professionnel du secteur financier.

10. Adressez-vous à des professionnels financiers de confiance.

Il peut s'agir d'un représentant de votre banque, de votre planificateur financier ou d'une agence de conseil en crédit. Avec leur aide, vous serez en mesure d'évaluer votre dette courante, de déterminer vos besoins courants et futurs, d'établir un budget et de trouver des façons de rembourser vos dettes. Pour en savoir plus sur les agences de conseil en crédit, consultez la fiche **Conseils pour traiter avec les organismes offrant des conseils en matière de crédit**.

Autres documents utiles de l'ACFC

Fiches-conseils

- · Comment faire un budget et le respecter
- Obtenir de l'aide auprès d'un organisme offrant des conseils en matière de crédit

Notes		

À propos de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs sur les produits et les services financiers afin d'aider les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. Elle veille aussi à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale, les exploitants de réseaux de cartes de paiement et les organismes externes de traitement des plaintes respectent les lois et les engagements publics visant à protéger les consommateurs.

Contactez-nous:



Site Web: acfc.gc.ca



Sans frais : 1-866-461-3222



Téléscripteur : 613-947-7771 ou 1-866-914-6097



Suivez @ACFCan sur Twitter



Abonnez-vous à ACFCan sur YouTube



Cette fiche-conseil fait partie d'une série. Pour consulter d'autres fiches de l'ACFC, visitez notre site Web.